



Mairie de Lupé
511 route de St Pierre de Bœuf
42520 LUPE
Tél 04 74 87 30 50
mairie.lupe@orange.fr

CANTINE SCOLAIRE

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

TRAJET ECOLE RESTAURANT SCOLAIRE

- Rester en rang durant le trajet
- Ne pas courir
- Ne pas bousculer les autres
- Respecter l'environnement

A L'INTERIEUR DU RESTAURANT SCOLAIRE

- Passer aux sanitaires et se laver les mains avant le repas
- Manger proprement et goûter tous les aliments
- Ne pas gaspiller la nourriture
- Ne pas quitter la table sans raison et sans demander l'autorisation aux personnels de service
- Ne pas crier
- En fin de repas regrouper les assiettes et couverts

Tous comportements, créant le désordre pendant la durée de la cantine scolaire et ou impoli envers le personnel de surveillance, sera signalé en mairie.

L'enfant pourra être provisoirement exclu de la cantine pendant deux journées, après notification aux parents.

MÉDICAMENTS

En l'absence d'une ordonnance et/ou d'une autorisation écrite, le personnel n'est pas habilité à donner des médicaments.

ALLERGIES

Les parents des enfants concernés devront avoir signé un Projet d'Accueil Individualisé (PAI).

INSCRIPTIONS

Les inscriptions se font exclusivement sur internet **via Mon Espace Famille** (<https://www.monespacefamille.fr/>). Elles sont ouvertes jusqu'au jeudi, 23h59, précédant la semaine concernée. Passé ce délai, l'inscription sur internet est bloquée.

En cas d'imprévu ou de **situation exceptionnelle**, les inscriptions restent possibles en contactant directement la Mairie par téléphone, 0675213346 (**de 7h15 à 8h15**). Attention, le tarif sera majoré et ces inscriptions sont soumises à l'accord de la Mairie ; un justificatif pourra être demandé. Le tarif majoré est de 6€ (délibération du conseil municipal).

ANNULATIONS

Les annulations se font exclusivement sur internet via Mon espace famille (<https://www.monespacefamille.fr/>). Les annulations sont possibles jusqu'au jeudi, 23h59, précédant la semaine concernée. Passé ce délai, le repas sera facturé. En cas exceptionnel (maladie par exemple), contactez la Mairie par téléphone, 0675213346 (**de 7h15 à 8h15**).

REMISE DU RÉGLEMENT INTÉRIEUR

Le règlement intérieur étant adossé à la fiche «**Rentrée scolaire**», la signature de celle-ci entraîne l'acceptation du présent règlement, jusqu'à la fin de la scolarité de l'enfant à l'école de Lupé.